

3.11 Les autres modes de production : Le modèle de production forêt/bleuet

INTRODUCTION

Dans le but de développer de nouvelles bleuetières au Québec tout en maintenant la possibilité d'exploitation forestière, le modèle de production forêt/bleuet en bandes alternées a été retenu par le Comité MRNF-MAPAQ formé en 2000. Le Comité a suggéré que l'aménagement de nouvelles bleuetières en territoire public sous CAAF s'effectue par bandes de 60 m de largeur en alternance avec des bandes forestières de 42 m de largeur. Ainsi, une bleuetière de type forêt/bleuet de 500 ha aurait une superficie d'environ 300 ha dédiée à la production de bleuets et de 200 ha à celle du bois (Figure 1).

Le modèle suggère que les bandes forestières soient aménagées de façon intensive pour compenser la perte de production forestière associée aux bandes aménagées en bleuetières et pour permettre de respecter les droits forestiers consentis.

Toutefois, plusieurs éléments doivent être analysés en vue de déterminer un modèle optimal, notamment en termes de largeur et d'orientation des bandes de forêt et de bleuets, puisque le modèle n'avait pas encore été expérimenté au moment de l'établissement de ces paramètres.

Le Comité MRNF-MAPAQ a identifié des superficies sur des territoires publics du Québec, puis fixé une cible d'environ 5 000 ha à aménager selon le modèle de production forêt/bleuet avant 2009, et ce, dans le respect des droits forestiers déjà consentis. Depuis 2004, près de 3 807 ha de bleuetières de type forêt/bleuet ont été attribués par appel d'offres. Ces superficies sont réparties de la façon suivante : 1 218 ha au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1 081 ha sur la Côte-Nord, 533 ha en Gaspésie et 221 ha en Mauricie et 754 ha dans d'autres régions.

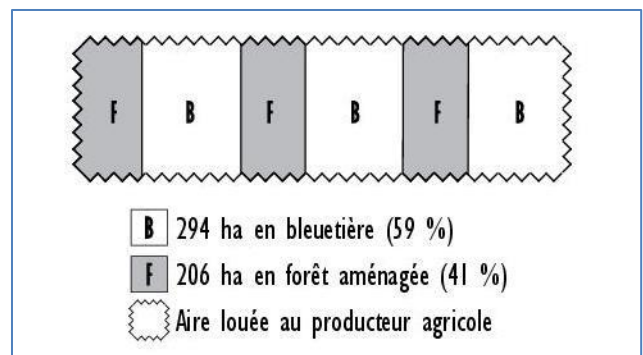


Figure 1. Aménagement d'une bleuetière de type forêt/bleuet de 500 ha

Source : Comité MRNF-MAPAQ, 2002

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT

Tel que mentionné dans le *Guide technique d'aménagement d'une bleuetière de type forêt-bleuet* (MAPAQ, 2006), les nouveaux aménagements doivent se faire en respectant un plan général d'aménagement des bleuetières (PGAB). Les démarches pour obtenir un bail de location à des fins de production de bleuets sur des terres publiques sous CAAF incluent donc l'obligation de préparer un PGAB. Le producteur de bleuets doit faire produire un tel plan par un agronome, et ce, conformément au *Guide technique d'aménagement d'une bleuetière de type forêt-bleuet*. Ce plan doit aussi être approuvé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Les compagnies forestières bénéficiaires du CAAF sont également appelées à participer à la préparation du PGAB.

L'EXPÉRIMENTATION DU MODÈLE

Un bail a été attribué pour l'aménagement d'un site à des fins de recherche et développement. Un aménagement de bleuetières par bandes alternées en milieu forestier a donc été expérimenté par la Corporation d'aménagement Forêt Normandin (CAFN), en partenariat avec la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada, qui est le détenteur du droit forestier. Un total de 166 ha a été consenti à cet aménagement expérimental (Figures 2 et 3).



Figure 2. Aménagement de type forêt/bleuet à la CAFN

Source : Compagnie Abitibi Consolidated du Canada



Figure 3. Bande aménagée en bleuetière entourée de bandes forestières

Source : Compagnie Abitibi Consolidated du Canada

Un projet de recherche intitulé « Expérimentation et mise en place du modèle de production forêt/bleuet » a été mené conjointement sur ce site par la CAFN, Agrinova et l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) de 2005 à 2009. Les hypothèses de départ concernant les avantages liés à la présence de bandes forestières alternées aux bandes aménagées en bleuetières étaient les suivantes :

- une protection plus élevée des sols sableux contre l'érosion éolienne en comparaison aux bleuetières de type traditionnel;
- un effet radiant de la forêt qui agirait comme régulateur de température et qui pourrait contribuer à protéger les bandes de bleuets contre les gels tardifs des fleurs au printemps et les gels hâtifs des fruits à l'automne;
- une action brise-vent des bandes forestières qui favoriserait l'accumulation de neige au sol et la protection des plants de bleuet contre le gel hivernal;
- une fécondation des fleurs de bleuet favorisée par la présence d'insectes pollinisateurs indigènes dans la bande forestière;
- une atténuation des impacts négatifs de la production de bleuets sur la faune et son habitat en comparaison aux bleuetières traditionnelles.

Le projet visait à documenter certains de ces aspects et avait pour but de valider et d'optimiser l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet en bandes alternées. Étant donné que l'expérimentation a eu lieu à Normandin et n'a pas été répétée à d'autres endroits, les résultats sont applicables à ce site uniquement et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ni aux autres régions du Québec. Les principaux résultats reliés au volet agricole de ce projet sont les suivants :

- l'orientation nord-est/sud-ouest (45° par rapport au nord) serait à privilégier pour l'aménagement de bandes en forêt/bleuet au site de la CAFN puisqu'elle facilite l'écoulement de l'air froid et évite que cet air ne reste emprisonné dans les bandes de bleuets. Les risques de gel des bandes de bleuets orientées nord-est/sud-ouest sont moins grands et le nombre de degrés-jours cumulés y est plus important;

- il existe un effet radiant provenant de la forêt : le milieu des bandes de bleuets semble plus à risque de gel que la bordure. La bande de forêt de 42 m semble offrir une meilleure garantie de protection qu'une bande de 60 m contre le risque de gel de la bande de bleuets;
- les bandes de bleuets orientées à 45° et accolées à une bande de forêt de 42 m présentent un dégagement printanier plus rapide de la couverture de neige;
- les bandes aménagées selon le concept forêt/bleuet sur le territoire de la CAFN contiennent une population importante de pollinisateurs naturels qui sont bien adaptés au bleuetier;
- l'orientation et les différentes largeurs de bandes n'ont pas d'impact direct sur l'efficacité de la pollinisation. Comme l'orientation influence le dégagement printanier de certaines largeurs de bandes, celle-ci influence indirectement la hâtivité de la floraison du bleuetier, donc de la période de pollinisation;
- les bandes de bleuets aménagées selon le concept forêt/bleuet à la CAFN présentent un potentiel de production (tiges, bourgeons floraux et rendements) comparable à celui d'une bleuetière conventionnelle.

RÉFÉRENCES

- Agrinova. 2009. *Expérimentation et mise en place du modèle de production forêt/bleuet*. Rapport final. Agrinova. 85 p.
- Centre québécois de développement durable. 2008. *Bleuetière de type forêt-bleuet collective pour un développement durable*. 1 p. [En ligne]. http://foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=38&id_nouvelle=32 (Page consultée le 15 septembre 2010).
- Comité MRNF-MAPAQ. 2002. *Rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet*. 56 p. [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/rapport-bleuets.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).
- MAPAQ. 2006. *Guide technique d'aménagement d'une bleuetière de type forêt-bleuet*. 8 p. [En ligne]. <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Guideconcept%20bleuet%20for%C3%AAt%20f%C3%A9vrier%202004.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).
- MRNF. 2007. *L'aménagement de bleuetières en milieu forestier : Une approche agroforestière novatrice*. 8 p. [En ligne]. <http://cafn.info/documents/Acte%20congr%C3%A8s%20agroforestier%202007%20-%20Luc%20Berard%20MRNF.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).

ORGANISMES RESSOURCES

- AGIR (Expérimentation, volet forêt)
- Agrinova (Expérimentation, volet bleuet)
- CAFN (Site expérimental du modèle)
- MRNF et MAPAQ (Comité interministériel)

RÉDACTION 2010

Hélène Brassard, M. Sc., agronome, chargée de projet, Agrinova, Alma

Caroline Lemay, agronome, chargée de projet, Agrinova, Alma

COLLABORATION

Luc Bérard, M. ATDR, ingénieur forestier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Québec

Boris Dufour, chercheur postdoctoral, Projet Carbone boréal, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi

Sophie Gagnon, agronome, coordonnatrice en gestion de projet, Agrinova, Alma